Loi néo-zélandaise de 2022 sur le langage clair — Une obligation légale de langage clair pour la fonction publique, abrogée avant toute évaluation des résultats

Digital Inclusion · Bonne pratique · Nouvelle-Zélande

Score de qualité : 48/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

Une loi de 2022 obligeait les organismes publics néo-zélandais à rédiger en langage clair, à nommer des référents et à rendre compte chaque année. En vigueur en avril 2023, le gouvernement a décidé son abrogation en décembre 2024, sans évaluation des résultats.

Dimensions clés

Dimension	Score
Innovation level	2/5
Sustainability (ongoing)	0/1
Evaluation evidence	0/1
Demonstrated reach	1/1
Documented learning	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-11-15

Te Kawa Mataaho Public Service Commission — consulté le 2026-11-15

Cabinet paper: Repealing the Plain Language Act 2022 (Public Service Commission) — consulté le 2026-11-15

Public Service Commission Annual Report 2024 (plain language compliance) — consulté le 2026-11-15

Plain Language Act 2022 — legislative history (Wikipedia) — consulté le 2026-11-15

BusinessDesk: The Plain Language Act is dead! Long live plain language? — consulté le 2026-11-15

Disabled Persons Assembly submission on the Repeal Bill — consulté le 2026-11-15

Citer — Evidoria. *Loi néo-zélandaise de 2022 sur le langage clair — Une obligation légale de langage clair pour la fonction publique, abrogée avant toute évaluation des résultats*. ID persistant : cb698504-71e7-4c22-a5bd-4c01b48185a9.